



SIAEP DU LECTOIROIS

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 16 mars 2021

Etaient présents : Philippe BLANCQUART, Président – Chantal LABAN – Benoît DUGOUJON – Philippe de LACVIVIER – Cyril TASSO – Karine MANEN – Claude TUO – Kathy VIGNAUX-SCHWEITZER – Caroline QUINART - Marie-Paule SOMMABERE – Francis DULIN – Dominique DELBARRE – Xavier BALLENGHIEN.

Etaient absents ou excusés : Thomas CARAYON – Marie-José GASNIER – Pierre DULONG – Jérôme LABAT – Christian BOUCHER – Michel SABATIER

Etaient invités : Serge PIVETTA – Nicole POURCEL

Secrétaire de séance : Chantal LABAN

Nombre de délégués : 19

Absents : 6

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 9 février 2021.

Monsieur DULIN précise que l'horaire avancé des séances pose un problème de présence aux délégués de la commune de Castéra Lectourois. Il préfère s'abstenir d'approuver un compte rendu de séance à laquelle il n'a pas pu participer.

Philippe BLANCQUART soumet ensuite au vote ce document.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à la majorité avec une abstention, le compte rendu de la séance précédente.

Compte de Gestion 2020 et Compte Administratif 2020

Lecture est faite du compte Administratif de l'année écoulée qui fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses réalisées : 588 961.93 €
Recettes réalisées : 798 326.65 €

Investissement :

Dépenses réalisées : 874 730.61 €
Recettes réalisées : 863 579.88 €

Résultats antérieurs : 123 581.89 €.

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion.

Le Président soumet au vote le compte de gestion qui est approuvé à l'unanimité.

Philippe BLANCQUART s'étant absenté, le Vice-Président soumet au vote le Compte Administratif 2020. Après en avoir délibéré, les membres présents, approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020.

Affectation des résultats 2020

Le Compte Administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 209 364.72 € ;
- Un excédent d'investissement de 112 431.26 €.

Le Président propose donc de reporter au budget 2021 les résultats de la façon suivante :

- L'excédent d'investissement d'un montant de 112 431.26 € au compte 001 du Budget Primitif 2021 en recettes d'investissement ;
- L'excédent de fonctionnement d'un montant de 209 364.72 € au compte 1068 du budget 2021 en recettes d'investissement.

Cette proposition est soumise au vote et approuvée, à l'unanimité, par les membres présents.

Budget Primitif 2021

Lecture est faite du budget qui s'équilibre à hauteur de **1 037 224.68 €** en dépenses et en recettes d'investissement et à hauteur de **689 121.14 €** en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres présents, approuvent, à l'unanimité, le budget primitif 2021 présenté et autorise le Président à régler la participation au fonctionnement 2021 d'un montant de 3000 € au SIDEL.

Approbation du règlement du service de l'eau

Céline ADAM indique que le règlement du service de l'eau, remis à chaque délégué, est un document devant être joint à la nouvelle concession de service public. Il est également transmis par la SAUR aux abonnés et fait état du tarif des prestations

proposées notamment. Elle précise que ce document n'appelle aucune observation particulière et qu'il doit faire l'objet d'une délibération.

Philippe BLANCQUART demande aux membres présents de se prononcer sur l'approbation de ce document.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité, le règlement du service de l'eau.

Travaux : financement, avancement des projets en cours et à venir, réactivité suite aux intempéries.

– Subventions :

Céline ADAM présente l'état d'avancement des dossiers de subventions. Elle rappelle que pour l'année 2021, l'AEAG a attribué une aide de 135 455 € dans le cadre des appels à projets (100 455 € pour la réhabilitation de 4 réservoirs et 35 100 € pour le remplacement de canalisations). Une subvention de la Région au titre de la réhabilitation des réservoirs dans le cadre du contrat de ruralité est également en cours d'instruction pour un montant 105 770 €.

En ce qui concerne le remplacement des canalisations, Céline ADAM précise que seuls les travaux programmés en 2021 ont été pris en considération par l'Agence de l'Eau (continuité de l'Appel à Projets de 2020). Un deuxième dossier pour les opérations de remplacement de canalisations prévues pour les années 2022 à 2024 a été déposé dans le cadre du nouvel Appel à Projets lancé par l'Agence de l'Eau et la subvention attendue s'élève à 454 050 €.

– Avancement des projets :

Céline ADAM informe les membres présents qu'il y a lieu de renouveler les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre qui arrivent respectivement à terme en avril et mai prochain.

Céline ADAM fait part ensuite au Comité du Calendrier des prochains travaux :

- Avril 2021: Pouy Roquelaure (73 290 € HT) dans le cadre de l'aménagement du bourg ;
- Juin 2021 : lancement des travaux sur les réservoirs.

En ce qui concerne les insuffisances hydrauliques signalées par la commune de Gimbrède et impactant 4 habitations situées sur les hauteurs, Céline ADAM informe les délégués qu'elles sont liées à la topographie du terrain et qu'il y a lieu d'installer un surpresseur afin d'augmenter la pression actuelle d'eau potable parvenant jusqu'à ces habitations.

Philippe BLANCQUART indique que le SIAEP a sollicité la SAUR pour qu'un chiffrage soit établi afin de trouver une solution rapidement pour ces 4 habitations.

Karine MANEN et Nicole POURCEL remercient le Président et Céline ADAM pour cette démarche.

- Intempéries :

Suite aux glissements de terrain causés par les fortes pluies des derniers mois, Céline ADAM explique au Comité que des travaux urgents sont en cours de chiffrage. Ils concernent la commune de Lectoure, route du lac des trois vallées : la canalisation a été cassée et une canalisation temporaire en PVC a été posée en urgence pour rétablir l'alimentation en eau. Néanmoins, il est nécessaire de remplacer et déplacer cette canalisation pour la faire passer en servitude dans le champ afin qu'elle ne soit plus soumise aux mouvements de terrain du talus.

D'autres travaux devront être effectués sur les communes de Saint Avit Frandat et La Romieu (glissement de canalisation dans un fossé et voirie gondolée).

Compte tenu de ces imprévus, Céline ADAM indique que certains travaux programmés en 2021 pourront être décalés pour des raisons budgétaires et par manque de temps. Le démarrage des travaux concernant la réduction des fuites dans le cadre de l'Appel à Projets n'interviendra qu'en fin d'année.

Questions diverses

Benoît DUGOUJON indique que des travaux d'aménagement au sein de la commune de Sainte Mère sont prévus et demande quelle est la démarche à suivre pour qu'ils soient programmés par le Syndicat. Céline ADAM répond qu'il convient de lui transmettre le projet qui sera étudié avec la SAUR afin d'y donner suite. Elle précise qu'en tout état de cause, il ne pourra être envisagé de démarrage de travaux avant 2022.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Le Président,
Philippe BLANCQUART